

DEMANDE DE COMMANDITE POUR FORMATION AGRONOMIQUE

Le Conseil d'administration de la section de Montréal – Rive-Sud de l'OAQ souhaite encourager les initiatives de ses membres dans l'offre de formation continue pour les agronomes de la section.

Pour l'exercice 2017 - 2018, le Conseil offre 3 commandites pouvant atteindre un maximum de 750 \$ chacune visant à subventionner la mise en place d'une activité de formation professionnelle agronomique par et pour les agronomes de la section de Montréal –Rive-Sud.

L'attribution de ces 3 commandites se fera sur une base de ***premier arrivé, premier servi*** répondant aux critères de sélection ci-dessous. La formation doit être donnée avant le 31 mars 2018 et la dernière demande de commandite qui sera traitée par le CA de la section doit être soumise **au plus tard le 15 novembre 2017**.

ÉTAPES À SUIVRE

ÉTAPE 1

Remplir le formulaire en page 2 de ce document. Ce formulaire d'application à la subvention doit inclure tous les documents demandés en un seul envoi. Une demande incomplète ne sera pas traitée.

En cas d'acceptation du projet

La section envoie un courriel d'acceptation du projet et rappelle la production du rapport final

ÉTAPE 2

Faire une demande formelle de paiement par courriel accompagnée du rapport final complet (format électronique seulement).

Fin de la procédure

La section envoie un chèque par la poste.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE COMMANDITE POUR FORMATION AGRONOMIQUE

Pour l'exercice 2017 - 2018, le Conseil offre 3 commandites pouvant atteindre un maximum de 750 \$ chacune visant à subventionner la mise en place d'une activité de formation professionnelle agronomique par et pour les agronomes de la section de Montréal – Rive-Sud.

L'attribution de ces 3 commandites se fera sur une base de *premier arrivé, premier servi* répondant aux critères de sélection ci-dessous. La formation doit être donnée avant le 31 mars 2018 et la dernière demande de commandite qui sera traitée par le CA de la section doit être soumise **au plus tard le 15 novembre 2017**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

_____, agronome, membre de l'OAQ section de Montréal – Rive-Sud.
(Nom en lettres moulées)

_____, organisme à but non lucratif employant des agronomes et ayant
(Nom en lettres moulées)
son siège social dans les limites géographiques de la section de Montréal – Rive-Sud.

- Formation donnée dans les limites géographiques de la section de Montréal - Rive-Sud
Endroit prévu : _____
- Formation accessible à tout agronome de la section de Montréal – Rive-Sud, membre de l'organisme demandeur de la commandite ou non
- Promouvoir la commandite dans les documents remis aux participants comme suit :
<<Activité de formation soutenue par la section de Montréal – Rive-Sud de l'Ordre des agronomes du Québec>>.

ÉTAPE 1 - Documents complets à fournir **AVANT** la prestation de la formation

- Accréditation de formation continue de l'OAQ complétée. (formulaire disponible sur le site de l'OAQ dans la section *Membres – Formation continue – Accréditation de formation*.
ATTENTION : vous devez suivre la procédure de l'Ordre pour obtenir l'accréditation de votre offre de formation continue)
- Programme détaillé de la formation incluant le(s) nom(s) et titre(s) des formateurs (pas nécessairement agronomes), l'endroit prévu, la promotion de la section MRS commanditaire, etc.
- Budget prévisionnel de l'activité de formation.

ÉTAPE 2 - Documents à fournir **APRÈS** la prestation de la formation

Faire une demande de paiement par courriel accompagnée du rapport final complet (format électronique seulement). Ce rapport doit inclure les points suivants :

- Évaluation de la satisfaction des participants sur la formation reçue.
- La liste des participants incluant leur section régionale.
- Documentation comportant la promotion de la commandite **<<Activité de formation soutenue par la section de Montréal – Rive-Sud de l'Ordre des agronomes du Québec>>**.

Faites parvenir vos documents par courriel à oaqmontrealrivesud@gmail.com

Important - Après acceptation de votre projet d'offre de formation par le conseil, le chèque ne sera émis que si **tous les documents exigés APRÈS** la formation ont été reçus à la section.

Pour accélérer l'émission de votre chèque, **il vous incombe de bien compléter votre dossier et d'en faire le suivi** avec le secrétariat de votre section régionale de Montréal – Rive-Sud. Merci!